



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 15 juillet 2025 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
Le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault

ABSENCE(S) :

Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

SONT AUSSI PRÉSENTS :

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
La directrice des finances madame Joanne Parent
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
Le directeur du soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

Ouverture de la session

Le préfet monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2025-07-1849

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 juillet 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 15 juillet 2025.

2025-07-1850

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2025 tel que présenté.

2025-07-1851

Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 juin au 13 juillet 2025 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025 totalisant 2 729.30 \$ ainsi que pour la période du 9 au 13 juillet 2025 totalisant 287.44 \$ soient déposées au conseil.

(Voir annexe A)

2025-07-1852 Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 juin au 13 juillet 2025 : Dépôt

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 juin au 13 juillet 2025 totalisant 1 141.02 \$ \$ ainsi que pour la période du 9 au 13 juillet 2025 totalisant 287.44 \$ soient déposées au conseil.

(Voir annexe B)

2025-07-1853 Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025 totalisant 329 818.91 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2025-07-1854 Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025 : Dépôt et approbation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025 totalisant 34 683.34 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2025-07-1855 Octroi de contrat – Accompagnement pour la planification stratégique de la démarche en développement social de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a procédé à une demande de prix auprès de quatre entreprises spécialisées en accompagnement de démarches collectives;

ATTENDU QUE la demande de prix prévoit des services d'accompagnement pour l'élaboration de la planification stratégique de la Table de partenaires en développement social de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est délégataire territorial de l'Entente de partenariat de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord (TSQvie-09), intervenue entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le Regroupement des CPE de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'Accompagnement de la planification stratégique de la démarche en développement social de la MRC de Sept-Rivières soit octroyé à la consultante Marie-Pierre Clavette et ce, pour un montant maximal de 28 192\$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord (TSQvie-09);

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-1856

Octroi du contrat - ING-2025-3700 - Contrat de déneigement du chemin d'accès au Lac Daigle, chemin périphérique du Lac et stationnement du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles et la MRC ont convenu que la Ville de Sept-Îles procéderait à un appel d'offres au nom des deux organisations pour les services d'entretien d'hiver, à savoir le déneigement et le déglacage du chemin d'accès et de la route périphérique du Lac Daigle ainsi que le stationnement du centre communautaire;

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture de soumissions ING-2025-370 déposé par la Ville de Sept-Îles en date du 18 juin 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat pour ING-2025-3700 - Contrat de déneigement du chemin d'accès au Lac Daigle, chemin périphérique du Lac et stationnement du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois, soit octroyé à l'entreprise Construction Polaris CMM Inc. et ce, au montant de 283 800,10 \$ plus les taxes applicables pour la période couvrant de l'automne 2025 au printemps 2030;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire TNO Lac Walker- Déneigement;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet suppléant et la directrice générale à signer le contrat ING-2025-3700, contrat tripartite à intervenir entre la Ville de Sept-Îles, la MRC de Sept-Rivières et Construction Polaris CMM Inc., et tout autre document s'y rattachant.

2025-07-1857

Appel d'offres MRC7R-DG-2025-100 - Services professionnels en architecture pour une étude comparative du siège administratif

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des soumissions relatives à l'appel d'offres n° MRC7R-DG-2025-100 pour des services professionnels en architecture pour une étude comparative du siège administratif;

ATTENDU QUE le prix de la soumission du seul soumissionnaire conforme est beaucoup plus élevé que le prix estimé du contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la soumission conforme déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° MRC7R-DG-2025-100 "Services professionnels en architecture pour une étude comparative du siège administratif" soit rejetée étant donné l'écart important entre l'estimation de la dépense et le montant soumissionné.

2025-07-1858

Adoption d'un projet priorisé dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2025-2026

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux,

l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le PADF a aussi pour objectifs spécifiques de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ainsi que la réalisation de travaux associés au maintien et à l'amélioration du réseau de chemins multiusages sécuritaires et la réalisation de différentes activités favorisant l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par la MRC et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux préoccupations et aux besoins exprimés par la population.

ATTENDU QU'en vertu de l'entente, le MFFP doit analyser et approuver le registre annuel des projets ainsi que la planification annuelle en respect du cadre normatif du PADF;

ATTENDU que l'Association de chasse et de pêche Sept-Îlienne Inc. a déposé un projet estimé à 89 005,00 \$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « Amélioration du tracé du chemin du lac Doré » de Association de chasse et pêche Sept-Îlienne Inc., priorisé dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2025-2026 tel que présenté en annexe;

QU'un montant maximal de 66 748,75 \$ du PADF soit octroyé à Association de chasse et pêche Sept-Îlienne Inc.;

QUE le projet soit conditionnel à la confirmation du MFFP et à l'obtention par l'organisme des différentes autorisations nécessaires auprès des instances gouvernementales;

QUE les modalités concernant le versement et le suivi du projet soient établies par la signature d'ententes de financement à intervenir entre le promoteur et la MRC de Sept-Rivières;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-1859

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu – FSIM4-2025-02

ATTENDU l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique conclue entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives du milieu en lien avec cette problématique.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSIM4-2025-02 - Séjour exploratoire de Port-Cartier en septembre 2025 » de l'organisme Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis, présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu (FSIM) et autorise une aide financière maximale de 20 000 \$ pour sa réalisation;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-1860

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu – FSIM5-2025-02

ATTENDU l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique conclue entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives du milieu en lien avec cette problématique.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSIM5-2025-02- Souper interculturel 5e Édition du 20 septembre 2025 » de l'organisme Amicale interculturelle de Sept-Îles (AMIS) présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu (FSIM) et autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ pour sa réalisation;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-1861

Délégation au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Denis Miousse, préfet et madame Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, à assister au Congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2025 à au Centre des congrès de Québec;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement de l'inscription des participants ainsi que de tous les frais afférents;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur.

2025-07-1862

Modalités administratives et contraintes du Fonds régions et ruralité 2025-2028

ATTENDU la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le Gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux et qui reconnaît l'autonomie des municipalités, dont les municipalités régionales de comté, à titre de gouvernement de proximité;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un levier financier central pour soutenir le développement régional et rural au Québec ;

ATTENDU QUE le programme Fonds régions et ruralité s'est terminé le 31 mars 2025;

ATTENDU l'annonce de la ministre des Affaires municipales de la reconduction des volets du Fonds régions et ruralité, mais de manière bonifiée, au printemps 2025;

ATTENDU la réception du projet d'entente (ci-après désigné comme « Entente ») entre les municipalités régionales de comté et la ministre des Affaires municipales pour permettre à la Municipalité régionale de comté de pouvoir bénéficier des sommes qui sont réservées dans ledit programme;

ATTENDU la réception du guide du programme élaboré par le Gouvernement du Québec qui détermine les modalités administratives applicables à ce fonds;

ATTENDU QUE les nouvelles modalités introduites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation affectent significativement la capacité des MRC et de leurs partenaires à planifier, financer et mettre en œuvre des projets structurants ;

ATTENDU QUE la stratégie gouvernementale d'occupation territoriale (OVT) vise à reconnaître, soutenir et revitaliser les milieux à faible densité ou à dynamiques démographiques particulières, notamment par une approche territoriale intégrée, et que les nouvelles règles du FRR – en limitant la marge de manœuvre locale, les partenariats sectoriels et la flexibilité d'action – contreviennent directement aux principes de différenciation et d'adaptation territoriale sur lesquels repose la stratégie OVT ;

ATTENDU QUE tant l'entente que le guide du délégataire viennent modifier substantiellement les annonces faites et la flexibilité qui était présente dans l'ancien programme, ce qui aura comme conséquence de priver l'autonomie des institutions municipales en plus de priver le milieu de montants importants pour développer notre territoire;

ATTENDU QUE la limite de cumul des aides gouvernementales à 80 % empêche dorénavant de considérer les contributions du FRR – Volet 2 comme une mise de fonds du milieu, ce qui compromet l'agilité des MRC à conclure des ententes avec les autres ministères et organismes ;

ATTENDU QUE la réduction du taux de couverture des frais administratifs affaiblit la capacité des bénéficiaires de ces fonds à assurer une gestion efficace et durable des fonds et des projets ;

ATTENDU QUE les nouvelles modalités imposent des procédures contraignantes, comme l'obligation d'intégrer des représentants de la société civile dans les processus de sélection, ce qui diminue l'autonomie décisionnelle des instances élues locales et régionales ;

ATTENDU QUE les nouvelles modalités de versement des fonds pourraient engendrer d'importants enjeux de liquidités et une surcharge administrative pour les MRC et les organismes bénéficiaires ;

ATTENDU QUE les plafonds d'aide aux entreprises via la Loi sur l'interdiction des subventions municipales, sont inchangés depuis plus de 15 ans, malgré l'inflation, les réalités économiques contemporaines et la nécessité d'un soutien renforcé à l'entrepreneuriat local ;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est toujours en attente de plusieurs réponses en ce qui a trait aux paramètres et aux nouvelles modalités du FRR;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit rapidement travailler à l'élaboration de son budget 2026 mais qu'elle ne détient pas toutes les réponses pour ce faire;

ATTENDU QU'il est possible d'adopter des résolutions d'orientation politique lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra en septembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières exprime ses préoccupations à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation quant aux effets négatifs des nouvelles règles

du FRR sur la capacité des MRC à soutenir le développement régional et à répondre aux besoins de leurs communautés;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières porte à l'attention de la ministre l'ensemble des impacts négatifs associés à l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de gestion du FRR qui risque de fragiliser le développement régional;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Une révision des paramètres du FRR volet 2 pour qu'il soit à nouveau considéré comme une aide de milieu et non une aide gouvernementale pour permettre à nouveau des effets leviers avec d'autres partenaires ministériels);
- Un retour à un taux raisonnable de frais de gestion pour permettre une administration adéquate des fonds;
- L'ajustement à la hausse des seuils d'aide aux entreprises dans la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales*;
- Un versement plus équilibré des enveloppes budgétaires de manière à éviter que les organismes du milieu soient obligés d'avancer des sommes qui mettent à risque leurs santés financières;
- La reconnaissance du temps de travail en nature investi par les MRC et les organismes, comme une contribution admissible ;

QUE l'analyse des impacts du renouvellement du FRR se poursuive, que les enjeux soient documentés et communiqués ultérieurement aux organismes mentionnés ci-haut;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières demande à l'Assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités d'inclure cette position comme revendication de ladite Fédération;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Ministre de la région de la Côte-Nord, à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

2025-07-1863

Délégation - Responsable substitut de l'accès aux documents

ATTENDU QUE Me Isabelle Blouin est responsable de l'accès aux documents conformément à la résolution 2023-09-1230;

ATTENDU QUE la résolution 2022-09-1009 délègue la fonction de responsable substitut de l'accès aux documents à madame Joanne Parent;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le responsable substitut de l'accès aux documents en déléguant ces fonctions à monsieur Philippe Gagnon.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC prenne acte et autorise la délégation par le préfet des fonctions de responsable substitut de l'accès aux documents à monsieur Philippe Gagnon, directeur de l'aménagement et directeur général adjoint;

QUE la Commission d'accès à l'information du Québec soit informée de cette délégation.

2025-07-1864

Participation et demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)

ATTENDU l'appel à projet du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU l'admissibilité de la MRC de Sept-Rivières à participer au programme pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE, dans le cadre du PAC, la MRC de Sept-Rivières est admissible à une aide financière de 75% des dépenses sur un an jusqu'à un maximum de 100 000 \$, pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne, et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles;

ATTENDU la volonté du MIFI de travailler avec la MRC de Sept-Rivières pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la MRC de Sept-Rivières à soumettre une demande d'aide financière d'un montant de 100 000 \$ au MIFI dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'appui aux collectivités;

QUE la MRC confirme sa participation à la hauteur de 25 % du projet pour une somme de 25 000 \$ sur un an, conditionnellement au renouvellement de l'Entente intermunicipale relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique 2026, à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles;

QU'Elisabeth Chevalier, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents requis en lien avec la présente résolution.

2025-07-1865

Autorisation de signature d'une entente avec la Chambre de commerce de Port-Cartier

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Port-Cartier tiendra son Gala des entreprises le 20 septembre 2025;

ATTENDU le plan de partenariat déposé par la Chambre de commerce de Port-Cartier le 16 juin 2025;

ATTENDU QUE les chambres de commerces ont pour mission de favoriser le développement économique local, en soutenant les entreprises et en stimulant l'activité commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières joue un rôle actif et structurant en matière de développement économique et de soutien aux entreprises.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à signer l'entente de partenariat à intervenir avec la Chambre de commerce de Port-Cartier et confirme une participation financière de l'ordre de 2 500 \$ à l'événement.

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans le surplus accumulé affecté - Développement économique.

2025-07-1866

Résolution n° 2506-373 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2025-041

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2506-373 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2025-041;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2025-07-1867

Adoption d'un projet priorisé dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2025-2026

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le PADF a aussi pour objectifs spécifiques de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ainsi que la réalisation de travaux associés au maintien et à l'amélioration du réseau de chemins multiusages sécuritaires et la réalisation de différentes activités favorisant l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par la MRC et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux préoccupations et aux besoins exprimés par la population.

ATTENDU QU'en vertu de l'entente, le MFFP doit analyser et approuver le registre annuel des projets ainsi que la planification annuelle en respect du cadre normatif du PADF;

ATTENDU QUE le Regroupement des propriétaires et amis du 107 a déposé un projet estimé à 4125,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la présente résolution dans la section Affaires nouvelles afin d'éviter des délais qui pourraient affecter la faisabilité du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « Débroussaillage de trois chemins d'accès secteur 107 » du Regroupement des propriétaires et amis du 107,

priorisé dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2025-2026 tel que présenté en annexe;

QU'un montant maximal de 3300,00 \$ du PADF soit octroyé à Regroupement des propriétaires et amis du 107;

QUE le projet soit conditionnel à la confirmation du MFFP et à l'obtention par l'organisme des différentes autorisations nécessaires auprès des instances gouvernementales;

QUE les modalités concernant le versement et le suivi du projet soient établies par la signature d'ententes de financement à intervenir entre le promoteur et la MRC de Sept-Rivières;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-1868

Adoption d'un projet priorisé dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2025-2026

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le PADF a aussi pour objectifs spécifiques de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ainsi que la réalisation de travaux associés au maintien et à l'amélioration du réseau de chemins multiusages sécuritaires et la réalisation de différentes activités favorisant l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par la MRC et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux préoccupations et aux besoins exprimés par la population.

ATTENDU QU'en vertu de l'entente, le MFFP doit analyser et approuver le registre annuel des projets ainsi que la planification annuelle en respect du cadre normatif du PADF;

ATTENDU QUE Regroupement des propriétaires et amis du 107 a déposé un projet estimé à 295 614,00 \$, taxes incluses.

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la présente résolution dans la section Affaires nouvelles afin d'éviter des délais qui pourraient affecter la faisabilité du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « Réfection du chemin forestier Nord de la réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles » de Regroupement des propriétaires et amis du 107, priorisé dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2025-2026 tel que présenté en annexe;

QU'un montant maximal de 221 710,50 \$ de l'enveloppe du PADF soit octroyé à Regroupement des propriétaires et amis du 107;

QUE le projet soit conditionnel à la confirmation du MFFP et à l'obtention par l'organisme des différentes autorisations nécessaires auprès des instances gouvernementales;

QUE les modalités concernant le versement et le suivi du projet soient établies par la signature d'ententes de financement à intervenir entre le promoteur et la MRC de Sept-Rivières;

QUE la direction générale et la direction finances soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-07-1869

Insuffisance de personnel au sein des équipes de la fonction publique de la Côte-Nord : Dénonciation et appui

ATTENDU le gel d'embauche prolongé dans la fonction publique provinciale, lequel limite la capacité de l'équipe régionale à remplir pleinement son mandat d'accompagnement des MRC dans la mise en œuvre des priorités régionales;

ATTENDU QUE la moitié des directions régionales sont désormais desservies à distance de la Côte-Nord, fragilisant ainsi l'autonomie régionale ainsi que la capacité d'action locale;

ATTENDU QUE la délégation de responsabilités à des personnes provenant de l'extérieur de la région, qui ne sont pas familières avec les enjeux de la Côte-Nord ni avec sa réalité, accentue la perte d'une voix régionale forte et nuit à la prise en compte des besoins spécifiques du territoire;

ATTENDU QUE les coupures au sein des équipes régionales font craindre des bris de service dans la fonction publique, compromettant la qualité des services offerts à la population de la Côte-Nord et créant une iniquité par rapport au reste du Québec;

ATTENDU QUE l'application uniforme, à l'échelle du Québec, des mesures restrictives ne tient pas compte des particularités régionales de la Côte-Nord, laquelle fait face depuis plusieurs années à des difficultés importantes en matière de recrutement;

ATTENDU QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Secrétariat du Conseil du trésor et au premier ministre du Québec de prendre rapidement des mesures pour rétablir la pleine capacité d'action du MAMH en région, notamment en comblant les postes vacants et en procédant à l'embauche d'un conseiller en aménagement sur le territoire;

ATTENDU QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dénonce fermement le gel d'embauche prolongé au sein de la fonction publique régionale, ainsi que la pénurie de personnel qualifié qui en découle;

ATTENDU QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord demande au Secrétariat du Conseil du trésor la mise en place d'une mesure d'exemption aux gels d'embauche, adaptée aux particularités régionales de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dénonce les impacts préoccupants du gel d'embauche et de la pénurie de personnel sur la capacité des équipes de la fonction publique à répondre adéquatement aux besoins de la Côte-Nord et appuie les MRC de la Côte-Nord dans leurs démarches visant à rétablir une présence régionale forte de la fonction publique sur le territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Madame Sonia LeBel, présidente du Conseil du Trésor;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord.

2025-07-1870

État du service de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout : Dénonciation

ATTENDU les événements récents, soit une interruption complète des services pour la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout a eu lieu du 4 au 13 juillet 2025 en raison d'une grève des employés de la Société des Traversiers du Québec;

ATTENDU QUE le conflit de travail perdure et qu'aucune négociation n'avance entre les parties;

ATTENDU QU'un nouvel avis de grève a été déposé par le Syndicat national des traversiers du Québec-CSN, ce qui paralysera de nouveau le service de traverse entre les 18 juillet et 3 août 2025;

ATTENDU QUE la grève annoncée coïncidera avec l'intégralité des vacances de la construction au Québec, soit la période estivale durant laquelle la majorité des Québécois sont en congé, et que des répercussions importantes sur l'achalandage routier sont à prévoir;

ATTENDU QUE les enjeux d'accessibilité et de transport de la Côte-Nord sont majeurs;

ATTENDU QUE ces enjeux de transport ont des répercussions socioéconomiques importantes, entre autres, sur l'isolement des communautés de l'ensemble de la Côte-Nord, sur l'accès aux services à l'extérieur de la région, sur les entreprises locales et le tourisme, entraînant ainsi des pertes économiques importantes;

ATTENDU QUE ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et subsiste depuis beaucoup trop longtemps;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières déplore cette situation;

ATTENDU QUE ce service de desserte maritime se doit d'être reconnu comme essentiel pour la région de la Côte-Nord en raison de l'enclavement qu'entraîne sa suspension.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dénonce les bris de services inacceptables de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout occasionnés par la grève affectant les services de traversées pendant toute la durée des vacances de la construction au Québec, lesquels ont des impacts régionaux, touristiques et économiques considérables pour la région de la Côte-Nord;

QU'il demande à la Société des traversiers du Québec, ainsi qu'au Syndicat national des traversiers du Québec-CSN de minimiser les impacts sur la population nord-côtière des négociations présentement en cours entre eux.

QU'il demande au gouvernement du Québec de reconnaître que le service de desserte maritime entre Matane-Baie-Comeau-Godbout est essentiel pour la région de la Côte-Nord et, en conséquence, de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir un service de qualité sans interruption, respectant l'horaire en toutes circonstances.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Monsieur Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec;
- Madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec;

- Monsieur Patrick St-Laurent, président du Syndicat national des traversiers du Québec-CSN.

QU'il demande l'appui des MRC et des municipalités de la Côte-Nord.

2025-07-1871

Projet de construction d'un pont sur la rivière Saguenay - Traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine : appui

ATTENDU l'accentuation récente des problématiques de déplacements sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les études de faisabilité et d'opportunité concernant la construction d'un pont sur le Saguenay ont récemment été rendues publiques et qu'elles confirment clairement la faisabilité du projet ainsi que les coûts qui y sont associés;

ATTENDU QUE ces études permettent désormais au gouvernement du Québec de prendre une décision éclairée et d'aller de l'avant avec ce projet structurant pour l'ensemble de la Côte-Nord et l'Est de la province;

ATTENDU QUE l'absence de lien routier permanent sur le Saguenay limite gravement la mobilité, l'accès aux services essentiels, le développement économique, la sécurité des citoyens ainsi que la qualité de vie des Nord-Côtiers;

ATTENDU QUE le désenclavement de la Côte-Nord, par la construction d'un pont sur le Saguenay, est non seulement nécessaire, mais essentiel afin d'améliorer l'accessibilité de la région, de favoriser la rétention et l'attraction de la population, et de soutenir la vitalité de nos communautés;

ATTENDU QUE tout report du projet risque d'entraîner une augmentation significative des coûts de construction, rendant chaque délai encore plus préjudiciable pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE l'étude d'impact environnemental la plus récente a permis de mieux documenter la présence et l'habitat du béluga du Saint-Laurent, une espèce emblématique et menacée, et que les tracés et méthodes de construction proposés tiennent compte de la nécessité de protéger cette espèce;

ATTENDU QUE pour les projets d'infrastructure d'une telle importance pour les communautés, le gouvernement du Canada s'implique habituellement financièrement afin de soutenir les provinces concernées;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel ne prévoit aucun engagement financier pour ce projet avant 2030, un échéancier jugé trop long par la population et les acteurs socioéconomiques de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Daniel Guérault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières demande formellement au gouvernement du Québec d'inscrire, dès maintenant, le projet de pont sur le Saguenay dans ses priorités d'investissement en infrastructures, et de mettre en œuvre les étapes nécessaires à sa réalisation dans les plus brefs délais;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières appuie formellement l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dans sa dénonciation, à savoir :

- La nécessité absolue et urgente d'aller de l'avant avec la construction d'un pont sur le Saguenay, afin de désenclaver la région et d'assurer son développement durable;
- Que le gouvernement du Québec soit sommé d'accélérer toutes les démarches administratives, techniques et environnementales, en s'appuyant sur les études récentes qui démontrent clairement la faisabilité du projet;

- Que le gouvernement du Québec entame sans délai les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Canada afin que ce dernier assume sa juste part du financement de l'ensemble du projet de construction du pont;
- Que la planification et la réalisation du pont soient entreprises immédiatement, afin que la Côte-Nord puisse surmonter son isolement et s'épanouir pleinement sur les plans économique, social et collectif;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Madame Karine Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré;
- Madame Chrystia Freeland, ministre fédérale des Transports et du Commerce intérieur;
- Madame Marilène Gill, députée fédérale de la Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan.

Période de questions

Aucune question.

2025-07-1872

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 15 juillet 2025 soit levée à 17 h 01.

Denis Miousse
Préfet

Élisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Préfet